L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 78. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 27 AVRIL 1877. 29me. Année.

VENDREDI MATIN, 27 AVRIL.

Le rapport de la Commission au Président.

Le rapport de la Commission au Président sur la société gouvernementale en Louisiane, n'offre rien d'original ni d'intéressant. Les faits connus de ce rapport sont, d'ailleurs, consignés dans l'exposé de la situation, et des prétentions respectives des contendants. Nous avons donc inutile de reproduire le document en entier et nous nous bornerons à signaler quelques points saillants et à donner la conclusion des commissaires.

La commission commence par rappeler l'objet de sa mission et rend compte de ses efforts pour apaiser l'amertume et l'animosité qui existaient. A son arrivée dans deux cités, elle a cru devoir une opinion publique moins défavorable aux concessions qu'elle jugeait nécessaires au succès de sa mission. Elle relate les nombreuses conversations et conférences qu'elle a eues avec des délégations et des citoyens de toutes les parties de l'Etat et fait le tableau de la situation, respective des deux gouvernements contestants.

Le rapport reconnaît qu'à la Nouvelle-Orléans, le gouvernement de Nicholls était reconnu par tous les corps constitués et par la population, et qu'en dehors de la ville, bien qu'il fût difficile de savoir au juste à quel point l'un ou l'autre des gouvernements était reconnu dans les paroisses, cependant les changements opérés dans les pouvoirs depuis le 9 janvier étaient en faveur de Nicholls.

La Commission indique l'origine des deux Gouvernements dans la personne, et fait un exposé de la question constitutionnelle et illustre la manière dont on vit successivement l'élection de la législature et le compte des votes pour le gouverneur et le lieutenant-gouverneur. L'exposé des dispositions de la Constitution et de celles de la loi créant le "Returning board" est suivi des prétentions respectives, déjà connues des parties à ce sujet. Mais le rapport fait remarquer avec soin que les partisans de Nicholls tirent un avantage que le "returning board" n'avait aucun pouvoir pour s'occuper de la législature et pour compter les votes du gouverneur, and donne un que la Constitution ne s'opposait pas à ce que la législature donnât des pouvoirs extraordinaires au "Returning board" pour le compte des votes présidentiels.

Après avoir constaté complaisamment cette différence qui doit compatibiliser M. Hayes sur l'origine de son droit aux huit votes de la Louisiane, la Commission constate ainsi :

D'après l'état des choses à notre arrivée ici, le titre tant des pouvoirs que fonctionne le gouvernement Nicholls, la question que nous avons soumise, n'avait pas de solution dans l'esprit de ceux reconnus par la masse du peuple comme ayant droit de commander. Il n'y avait pas moyen de résoudre par le vote de la majorité qui aurait exprimé dans l'Union d'un nombre suffisant de membres des deux côtés politiques élus dans cette vue pour faire une Législature ayant un quorum constitutionnel dans les deux Chambres, de membres dont les titres à siéger fussent valides aux deux points de vue.

Avec une Législature dont l'autorité serait incontestée, le règlement de nos autres questions pouvait, comme le dit la lettre d'instructions du président, être effectué par l'autorité constitutionnelle, quand il n'est pas contenu, à la juridiction compétente d'exercer pour arranger les conflits dans les autres départements du gouvernement.

Depuis trois jours, ce premier grand pas vers la restauration de la paix dans l'Etat a été accompli par suite du passage de membres de la législature de Nicholls à celle de Nicholls. Cette dernière, qui compte maintenant 97 représentants sur 100 au Sénat, reconnue par le "Returning board" semble qu'il ne reste plus d'obstacle qui constituent la réparation.

Il convient d'ajouter, en conclusion, que s'était en vue de ces faits que le président, spécialement de la délégation des législatures et de la reconnaissance des gouvernements rivaux de la Louisiane, après un conflit prolongé avec l'Assemblée, que nous avons été amenés à agir dans notre détermination de penser, que l'Assemblée législative de la paix où les troupes seront retirées à la garde des casernes, devrait être convoquée le lundi de la Louisiane qui a pour la date de cette convocation à un jour ultérieur.

Les commissaires, reconnaissant des nuances différentes de sentiments politiques ne peuvent se dissimuler l'espoir, fondé sur le passé et sur l'avenir, de la paix de la Louisiane.

Nous nous sommes abstenus, dans ce rapport d'exprimer aucune opinion sur la question légale soulevée par la manière dont faite qui nécessite, en raison de la lettre d'instructions du président, que nous nous exposé de faits plutôt qu'une discussion d'opinion de la part de la commission. Nous nous sommes tous, cependant, pour exprimer le désir le plus sincère que de meilleurs jours vont luire pour l'Etat de la Louisiane. Nos opinions unanimes à cet égard ont été exprimées dans la lettre du gouverneur Nicholls ci-jointe et qui ont déjà été publiées.

Avec un dernier espoir que l'arrangement des conditions politiques de la Louisiane qui vient d'être conclu, assurera des bienfaits appropriés à ses fins et sera approuvé par les patriotes de toutes les sections, nous sommes, Messieurs, vos obéissants serviteurs.

CHARLES B. LAWRENCE,
Chr. R. HAWLEY,
JOHN M. HARLAN,
JOHN C. BROWN,
WAYNE MCVEAGH.

LOUISIANE.

M. A. Bonsignon nous écrit de la Nouvelle-Iberia pour nous rendre compte des manifestations de joie qui ont éclaté spontanément dans cette ville le 24 avril à midi. Les cloches des églises, les couvents, du collège, des ateliers, des fonderies, etc., sonnaient à toute volée et les détonations des armes à feu se joignaient au bruit des pétards et aux explosions partant d'une pièce d'artillerie d'un nouveau genre composée de deux canons. La joie et l'enthousiasme de la population étaient au comble. Samedi il devait y avoir une procession pour honorer un fait de grande préoccupation, les 22 Etats unanimement présentés par autant de jeunes filles et on pense que la proclamation des quatre paroisses qui entourent la Nouvelle-Iberia seront réunies dans cette ville.

Quel beau rêve.
Vous allez réaliser
$20,000
Si vous gagnez
$20,000
Le gros lot
$60,000
Au prochain tirage extra
$20,000
De la Loterie de la Louisiane.

Achetez vos chapeaux de "Stonewall Jackson" coin Royale et St. Louis.

Chants, ballades, scènes, drames, voilà ce que l'on pourra entendre et ce que l'on pourra voir samedi soir à la représentation donnée par les Cadets de Children en bénéfice des orphelins de Paulin, Ste. Marie, 3e district.

—Une note mise pour faire l'Ordre Sacré-Cœur, de Carondelet, qui distingue l'école de [illegible]

—Le [illegible] Nous [illegible] son passe [illegible]

Voir la Chronique à la 4ème Page.

Achetez vos chapeaux au "Stonewall Jackson" coin Royale et St. Louis.

Black Creek par les Cumberland Children, samedi prochain, en bénéfice des orphelins, dans cette institution. Voir Programme.

—Une nouvelle à l'école à ce lieu, Rue [illegible] Le Courrier de la Louisiane a été blessé à l'épaule droite.

Le Temps
Pour vous
S'annonce très favorablement
Si vous réussissez
A gagner un lot
Au prochain
Tirage spécial
De la Loterie de la Louisiane
Mardi, 1er mai.
Gros lot—$60,000.

Achetez vos chapeaux au "Stonewall Jackson" coin Royale et St. Louis.

—Ne le...
Votre vie vaut-elle 10 cts? — Le matin, dans presque tous les cas, si vous en êtes atteint. Or, pour la dépense de 10 centimes, on vous en guérit. Un remède qui coûte si peu et qui vous soulage, qui vous guérit dans la majorité des cas, qui est à la portée de tout le monde, qui ne vous fait perdre ni temps ni argent, qui ne vous dérange pas de vos occupations, qui ne vous fait pas garder la chambre, qui ne vous fait pas manger de vilaines choses, qui ne vous fait pas boire de mauvaises choses, qui ne vous fait pas prendre de mauvaises habitudes, les pilules anti-bilieuses du Docteur Jayne, sont les remèdes qu'il vous faut. Elles sont vendues partout. Prenez-en une boîte et vous serez guéri.

Vente aux enchères par M. Dominique Brignac, Salle de Ventes, 18 rue Royale, Vieux Carré, Mardi, le 30 avril 1877, à 10 heures a.m. Ont: [illegible]